

APPEL À PROJETS

J'OSE CONSTRUIRE EN BAUGE

Des maisons modernes, économes et saines avec des matériaux locaux et écologiques

Date limite des candidatures : 27 novembre 2020 (16h)

Contact : François Streiff

Vous êtes un particulier, une association, une entreprise, une commune ou une communauté de communes et avez très prochainement un projet de construction d'habitation, de bureaux, d'école, de locaux d'activité régulièrement chauffés et occupés, sur une des communes¹ du Parc, un territoire en transition écologique...

*Alors pourquoi ne pas envisager de construire avec **une technique moderne issue de notre bauge traditionnelle** ?*

CobBAUGE – UN PROJET COMMUN



Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin est partenaire d'un projet européen nommé **CobBauge** associant 5 autres partenaires professionnels et universitaires français et anglais dans l'objectif de moderniser et d'optimiser la technique de la bauge traditionnelle de la Normandie et de l'Angleterre, et emblématique du patrimoine architectural du Parc.

Les études préliminaires ont permis de montrer la faisabilité de mettre en œuvre un **mélange de bauge porteuse et un mélange allégé à partir de fibres végétales** (chanvre ou roseau broyé) permettant de réaliser des murs aux performances mécaniques et thermiques compatibles avec les réglementations actuelles. Le procédé de mise en œuvre a été adapté pour faciliter le travail des entreprises, le rendre plus rapide que les techniques traditionnelles. Des murs prototypes ont été testés en laboratoires et un prototype est en cours de construction sur le territoire du Parc.



UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

HUDSON Architects

¹* cf carte avec liste des communes en fin de document

LE PARC AGIT :

> AVEC LA TERRE COMME MATÉRIAU DE DEMAIN

Nous cherchons désormais à démontrer que **construire avec ce procédé est possible**, **construire avec des ressources locales est possible** et que cela génère un habitat moderne aux propriétés de confort intérieures supérieures à ce que les calculs réglementaires nous indiquent.

Pour cela, le Parc organise un appel à projet pour **la réalisation de deux bâtiments expérimentaux** avec, à la clé, le financement d'une partie importante du surcoût pour chacun de ces 2 projets.



QUELS SONT LES CRITÈRES ?

- ✓ Être construit sur le territoire du Parc. Une préférence sera donnée aux projets s'inscrivant dans le tissu urbain existant (dent creuse, ou continuité immédiate de l'urbanisation dense des bourgs).
- ✓ Consister en une construction neuve dont la fonction sera soit un logement, soit un local d'activité tertiaire régulièrement occupé et chauffé pour permettre l'évaluation des performances thermiques effective du bâtiment.
- ✓ Être conçu et réalisé avec le soutien d'un architecte ayant la compétence d'un économiste de la construction dans son équipe.
- ✓ Réaliser les murs principaux donnant, notamment, sur l'extérieur avec le procédé CobBauge associant dans la même paroi une partie de bauge porteuse et une partie de terre allégée pour l'isolation thermique en mettant en particulier en valeur les qualités mécaniques, thermiques et esthétique de la terre crue et de la bauge.
- ✓ L'ensemble du projet devra être conçu dans une logique d'éco-conception et à faible impacte carbone. Le bois et les matériaux bio-sourcés devront être privilégiés, notamment pour l'isolation de toiture.
- ✓ Dans la mesure du possible, les filières régionales devront être privilégiées : terre, mélanges terre/fibres végétales, isolants bio sourcés, bois...

QUELLES SONT LES ENGAGEMENTS ?

- ✓ Le projet devra être construit et livré avant fin novembre 2022
- ✓ Les murs devront être équipés de capteurs (fournis par les partenaires *CobBauge*) et les propriétaires s'engageront à laisser l'accès aux enregistreurs pendant au moins deux ans après le début de l'occupation des locaux.
- ✓ Les propriétaires s'engageront à ouvrir occasionnellement leurs constructions pour des visites et manifestations organisées par l'un des partenaires du projet *CobBauge*.
- ✓ Les propriétaires et les concepteurs autoriseront toute exploitation par les partenaires du projet *CobBauge* des documents et images photos et vidéos réalisées au cours de l'élaboration du projet jusqu'à la réalisation achevée
- ✓ Les parties construites en terre devront être réalisées par un professionnel formé et/ou attestant de ses compétences en matière d'utilisation de la terre crue. Si l'entreprise ne connaît pas le procédé *CobBauge*, elle devra au préalable être formée par les partenaires du projet *CobBauge*.

CE QU'APPORTE LE PARC :

- ✓ **Une formation de votre architecte**, si nécessaire
- ✓ **Une assistance technique** en phase conception
- ✓ **Une formation des entreprises**, si nécessaire
- ✓ **Une assistance** pendant la phase chantier
- ✓ **Une aide financière** pour les deux projets retenus, à hauteur de 80% du surcoût des travaux. Elle sera basée sur un comparatif entre une évaluation du coût au stade APD du projet sur une base de construction conventionnelle conçue selon les réglementations thermiques en vigueur anticipant l'évolution de la RE2020 (soit un Bbio de 12 kWep/m²/an et une consommation d'énergie totale inférieur à 100 kWh/m²/an), et la même version du logement conçue avec les mêmes contraintes réglementaires et selon le procédé *CobBauge*. Les financements apportés sont plafonnés à 40 000 € par projet, plafond évalué sur la base du coût d'une habitation de 120m².)



LES MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE :

- ✓ Le montant de l'aide précis sera calculé sur la base des estimations de coût réalisé par l'économiste de la construction au stade APD. Il fournira, pour le même projet, une estimation du coût par lot pour le projet réalisé en technique conventionnelle et répondant au niveau de performance précédemment cité, ainsi qu'une estimation du coût du même projet réalisé selon le procédé CobBauge. Le montant de la subvention du Parc sera calculé sur la base de 80% du différentiel entre les deux estimations.

- ✓ Un premier versement, correspondant à 15% de la subvention, sera effectué à l'ouverture du chantier. Un second versement, correspondant à 55% de la subvention, sera versé à l'achèvement des élévations en terre. Le solde de 30% sera versé à la réception des travaux.

LES ÉTAPES DE L'APPEL À PROJET :

Mai 2020	Lancement de l'appel à candidature
Fin novembre 2020	Date limite de remise des projets au stade APS (avant-projet sommaire)
Décembre 2020	Sélection des projets retenus > Pour déterminer au mieux les 2 projets qui seront financés, le jury sera constitué avec des élus du Parc, des représentants techniques, des partenaires du projet CobBauge, des représentants et des professionnels de l'architecture (membres du CROAN ou des CAUE...).
Janvier à avril 2021	Période de mise au point technique et permis de construire à valider
Mai 2021	Démarrage des travaux
Septembre 2022	Période de début d'occupation
Fin novembre 2022	Date limite de livraison des projets finis

LES PIÈCES À FOURNIR :

- ✓ Une lettre de motivation cosignée par le futur propriétaire et l'architecte
- ✓ Une attestation de propriété du terrain constructible
- ✓ Une copie du contrat signé avec l'architecte
- ✓ L'ensemble des documents graphiques du projet sous format numérique (pdf) présentant le projet a minima au stade APS (façades, plans de masse et de niveaux, coupes principales, simulation 3D ou perspective)
- ✓ Une notice technique précisant les matériaux utilisés, les modes d'utilisation de la terre
- ✓ Une estimation des coûts de construction par lot (a minima au stade APS)

Les dossiers de candidature sont à envoyer en format numérique par mail avant le 27 novembre 2020 à 16h à l'adresse mail suivante : fstreiff@parc-cotentin-bessin.fr

Pour tout complément d'information, vous pouvez vous adresser à :

François Streiff

02 33 71 61 90 (standard) ou au 02 33 71 61 99 (ligne directe)

fstreiff@parc-cotentin-bessin.fr



Carte des communes éligibles (anciennes communes uniquement dans le périmètre du Parc)

